

## Conclusions du Conseil européen de Göteborg: extrait sur l'avenir de l'Europe (15-16 juin 2001)

**Légende:** Lors du Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001, les chefs d'État ou de gouvernement des Quinze définissent les orientations concernant notamment l'avenir de l'Europe, les prochaines étapes de l'élargissement de l'Union européenne et la modernisation de ses institutions.

**Source:** Conseil européen de Göteborg: Conclusions de la présidence, 16 juin 2001. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conseil de l'Union Européenne, [15.04.2005]. SN/200/1/01/REV1. Disponible sur [http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/ec/00200-r1.fl.pdf](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00200-r1.fl.pdf).

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2013

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/conclusions\\_du\\_conseil\\_europeen\\_de\\_goteborg\\_extrait\\_sur\\_l\\_avenir\\_de\\_l\\_europe\\_15\\_16\\_juin\\_2001-fr-cfb2b882-6291-4f77-998e-78e982b26a13.html](http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_goteborg_extrait_sur_l_avenir_de_l_europe_15_16_juin_2001-fr-cfb2b882-6291-4f77-998e-78e982b26a13.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## Conseil européen de Göteborg (15-16 juin 2001) Conclusions de la Présidence

[...]

### I. L'avenir de l'Europe

3. Avec l'élargissement et la mondialisation, l'Union européenne se trouve face à des perspectives et des défis considérables. Le lancement du débat ouvert sur l'avenir de l'Europe a marqué le début des préparatifs en vue de la tenue d'une conférence intergouvernementale en 2004. S'ajoutant aux efforts en cours pour réformer et moderniser les structures et les méthodes de travail, cette conférence permettra d'adapter les traités fondateurs de l'Union et ses institutions aux nouvelles réalités et aux attentes de ses citoyens.

4. Le processus de ratification du traité de Nice va se poursuivre afin que l'Union soit en mesure d'accueillir de nouveaux États membres à partir de la fin de 2002. Pour ce qui est du référendum irlandais, le Conseil européen confirme les conclusions adoptées par le Conseil "Affaires générales" le 11 juin à Luxembourg, y compris le fait qu'il est disposé à aider par tous les moyens possibles le gouvernement irlandais à trouver une issue. Il réaffirme son attachement à l'élargissement et à la poursuite du bon déroulement des négociations d'adhésion.

### Élargissement

5. Les négociations d'adhésion ont enregistré des progrès significatifs sous la présidence suédoise. Les efforts résolus de toutes les parties ont permis d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs fixés à Nice pour le premier semestre 2001.

6. Les conclusions du Conseil du 11 juin exposent en détail les résultats substantiels obtenus dans un certain nombre de domaines-clés. Les pays candidats ont réalisé des progrès remarquables pour ce qui est du respect des critères d'adhésion. Plus des deux tiers des chapitres de négociation ont été provisoirement clôturés avec certains pays candidats. Tous les chapitres de négociation seront ouverts avant la fin du mois de juin avec certains des pays candidats qui ont entamé les négociations seulement l'année dernière. Il est apparu que la feuille de route constituait un cadre ambitieux et réaliste pour les négociations. Au cours des prochaines présidences belge et espagnole, l'Union européenne appliquera la feuille de route avec la même détermination.

7. Cette nouvelle dynamique doit aller de pair avec la poursuite des progrès dans les pays candidats en ce qui concerne la transposition, la mise en œuvre et l'application de l'acquis. Les pays candidats devront accorder une attention particulière à la mise en place de structures administratives appropriées, à la réforme du système judiciaire et de la fonction publique, ainsi qu'à la situation des minorités. Des efforts particuliers seront consentis pour aider la Bulgarie et la Roumanie.

8. Les pays candidats continueront d'être appréciés uniquement selon leurs propres mérites. Le principe de différenciation s'applique. Il permet aux pays les mieux préparés de progresser plus rapidement dans les négociations et offre une possibilité de rattrapage aux autres candidats. Les accords, même partiels, intervenus dans le courant des négociations ne peuvent être considérés comme définitifs avant qu'un accord global ait été dégagé.

9. Le processus d'élargissement est irréversible. Le Conseil européen, se fondant sur les progrès déjà réalisés, réaffirme que la feuille de route constitue le cadre qui permettra l'aboutissement des négociations en vue de l'élargissement. Si les progrès accomplis sur la voie du respect des critères d'adhésion se poursuivent au même rythme, la feuille de route devrait permettre de clôturer les négociations d'ici à la fin de 2002 pour les pays candidats qui sont prêts. L'objectif est que ces pays participent aux élections au Parlement européen en 2004 en tant que membres.

10. Les décisions prises à Helsinki ont rapproché la Turquie de l'UE et ouvert de nouvelles perspectives pour

les aspirations européennes de ce pays. Des progrès appréciables ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de préadhésion pour la Turquie, y compris en ce qui concerne le dialogue politique renforcé. La présentation par la Turquie de son programme national pour l'adoption de l'acquis est un élément positif. Cependant, dans un certain nombre de domaines comme les droits de l'homme, de nouveaux progrès sont nécessaires. La Turquie est instamment invitée à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les priorités du Partenariat pour l'adhésion qui est la pièce maîtresse de la stratégie de préadhésion. Le Conseil est invité à adopter, d'ici à la fin de l'année au plus tard, le cadre financier unique pour l'aide de préadhésion en faveur de la Turquie. Le programme économique arrêté avec le FMI doit être résolument mis en œuvre afin de créer les conditions d'une reprise économique.

11. Compte tenu de leurs situations particulières, les pays candidats sont invités à traduire dans leurs politiques nationales les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de l'Union. L'intention manifestée par les pays candidats d'adopter l'initiative eEurope+ est une bonne illustration de ce qui peut être fait à cet égard. À partir du printemps 2003, la Commission commencera à insérer, dans ses rapports de synthèse annuels, des données sur les pays candidats et leurs politiques nationales.

12. Le Conseil européen note que, conformément aux conclusions de Nice, la Commission présentera sous peu une communication sur la question des régions frontalières et du renforcement de leur compétitivité économique.

### **La Conférence européenne**

13. La Conférence européenne se réunira dans sa composition actuelle sous la présidence belge. Dans le but de renforcer le partenariat de l'Union avec l'Ukraine et la Moldova, ces pays seront invités ultérieurement à participer à la Conférence européenne.

### **Coopération avec l'Ukraine**

14. Il est d'une importance stratégique pour l'Europe que l'Ukraine connaisse une évolution politique et économique stable et positive. L'Union prend acte des aspirations européennes de l'Ukraine et continuera de soutenir le développement de la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et les réformes économiques orientées vers le marché. La visite que le président du Conseil européen effectuera prochainement dans ce pays témoigne de ce soutien.

### **Débat sur l'avenir de l'Union**

15. Le débat ouvert sur le développement futur de l'Union européenne a été lancé le 7 mars. Le rapport de la présidence fait le compte rendu des nombreuses initiatives encourageantes qui ont été prises depuis lors. Ce débat, auquel sont associées toutes les composantes de la société, doit se poursuivre activement au cours des prochaines années. Dans le cadre de la préparation de la conférence intergouvernementale de 2004, les États membres et les pays candidats sont invités à faire le point du débat au niveau national et à faire rapport aux futures présidences. La réflexion sur la manière de structurer la phase préparatoire à la CIG 2004 et d'élargir la participation à cet exercice, éventuellement en créant une enceinte ouverte, se poursuivra jusqu'au Conseil européen de Laeken.

### **Moderniser les institutions**

16. L'Union doit avoir à son service des institutions modernes, ouvertes et proches des citoyens. Les réformes en cours dans toutes les institutions de l'Union témoignent de leur attachement à cet objectif. Les nouvelles règles applicables à l'accès du public aux documents constituent une étape majeure sur la voie d'une Union plus ouverte.

17. Comme le Secrétaire général l'a mis en évidence dans son rapport, d'autres réformes sont nécessaires pour ce qui est des structures et méthodes de travail du Conseil. Le Secrétaire général présentera, de préférence au Conseil européen de Laeken, des propositions détaillées pour de nouvelles mesures visant à

garantir le bon fonctionnement du Conseil par une meilleure préparation de ses sessions, une coordination effective entre ses différentes formations et des méthodes de travail plus efficaces après l'élargissement, de sorte que le Conseil européen puisse prendre les décisions nécessaires d'ici juin 2002.

18. La procédure budgétaire ainsi que la mise en œuvre et le contrôle du budget doivent être adaptés aux normes européennes modernes. Le règlement financier, qui a fait l'objet d'une refonte, devrait être adopté avant la fin de 2002.

[...]